



## Question concernant le renouvellement de mon titre de séjour salarié temporaire

Par **eldorado**, le **11/05/2026** à **14:39**

Je me permets de vous contacter afin d'avoir des informations concernant ma situation administrative.

Je possède actuellement un titre de séjour « salarié temporaire ». Cependant, l'entreprise avec laquelle j'ai obtenu ce titre va prochainement fermer en raison d'une liquidation judiciaire.

Je souhaiterais savoir quelles sont les conditions pour renouveler mon titre de séjour si je trouve un nouvel emploi :

Est-ce que le nouvel emploi doit obligatoirement être dans un métier en tension ?

Est-ce que je dois exercer le même métier que celui indiqué lors de ma première demande de titre de séjour ?

Ou bien est-il possible de travailler dans n'importe quel métier en tension pour effectuer le renouvellement ?

Je vous remercie par avance pour votre aide et vos conseils.